

**RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS, DE COMPÉTENCES ET D'ÉVALUATION
TECHNICIEN.NE DU SPECTACLE VIVANT ET DE L'ÉVÉNEMENTIEL, SON, LUMIÈRE, PLATEAU, VIDEO**

Bloc de compétences	Activités	Compétences	Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
<p align="center">BLOC 1 - Préparer techniquement une commande de spectacle vivant et/ou d'évènement</p> <p>Ces activités concernent l'ensemble du travail documentaire, de collecte, d'analyse de réalisation et de faisabilité relatif à un spectacle ou un événement, C'est la 1ère étape d'une opération spectacle vivant ou événementiel. Elles ne font intervenir aucun matériel technique (outre l'outil informatique et des moyens de communication). Ces activités regroupent également toutes les actions techniques préalables (parfois post) à l'installation et l'exploitation, elles peuvent se dérouler sur site (cas d'un lieu de spectacle ou d'évènements) ou bien chez le fournisseur (structure prestataire) de service (dépôt atelier)</p>	<p>Analyse et traduction les documents regroupant l'ensemble des éléments et matériels techniques nécessaires à la réalisation du spectacle vivant ou de l'évènement en liste de matériel</p>	<p>C1. Elaborer une liste d'équipements sur la base d'informations collectées et transcrites à partir de documents techniques fournis en mobilisant ses connaissances des normes et codes techniques professionnels pour répondre à la commande</p> <p>C2. Sélectionner le matériel et les équipements requis, à partir du cahier des charges, d'un parc de matériels disponibles donnés et des disponibilités et alternatives possibles pour répondre à la commande</p> <p>C3. Décrypter une notice technique professionnelle en utilisant la langue française ou anglaise ainsi que le lexique professionnel afin de permettre une sélection et une utilisation adéquate du matériel</p>	<p>Les candidats sont évalués par une mise en situation professionnelle :</p> <p>Il leur est remis le dossier d'une commande de spectacle comprenant la description du contexte artistique, une partie du dossier technique (les synoptiques* son, vidéo, lumière, électricité ; plan de scène des éléments de décor et d'implantation des éléments techniques son, lumière, vidéo, électrique, rider*), l'inventaire d'un parc de matériel disponible et les notices afférentes, l'accès au dépôt de matériel correspondant à l'inventaire.</p> <p>Les candidats doivent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sélectionner le matériel adéquat pour répondre à la commande et rendre compte de leur choix et de l'utilisation de celui-ci, - Préparer et stocker le matériel préalablement à son transport, - Charger et décharger le matériel, - Tracer les flux de matériel. 	<p>Cr1. La liste de matériel fournie par les candidats est en adéquation avec les codes et symboles du dossier technique qui leur a été transmis, elle comprend l'ensemble des chaînes technologiques (son, lumière, plateau, vidéo, électricité).</p> <p>Cr2. Les quantités de matériel correspondent à la commande et prévoient également le matériel de remplacement (SPARE*), le câblage et les consommables.</p> <p>Cr3. Les équipements sélectionnés prennent en compte l'impact environnemental et le développement durable</p> <p>Cr4. La liste de matériel sélectionné correspond au matériel disponible indiqué en stock.</p> <p>Cr5. Les matériels substitués sont conformes aux besoins exprimés dans le dossier technique et leurs fonctions équivalentes à celles du matériel prévu en premier lieu.</p> <p>Cr6. La liste de matériel prévu constitue des chaînes techniques fonctionnelles.</p> <p>Cr7. Les caractéristiques du matériel sélectionné sont exprimées à l'écrit et/ou à l'oral ainsi que l'ensemble des modalités d'utilisation et sont conformes à la notice technique.</p> <p>Cr8. Les précautions ou spécificités du matériel sont communiquées à l'oral de manière à permettre son utilisation par un tiers</p> <p>Cr9. Le document d'inventaire est conforme à la liste de matériel préalablement définie et comprend le matériel technique, le câblage et les consommables ainsi que les quantités par typologie.</p> <p>Cr10. La réalisation de l'inventaire permet de s'assurer qu'aucun matériel, câble et consommable ne manque avant transfert</p> <p>Cr11. Tous les équipements sont marqués pour les identifier et les tracer.</p> <p>Cr12. Le matériel est réparti dans les fly cases leur correspondant et ceux-ci permettent son déplacement en toute sécurité et les protègent contre les chocs et les intempéries.</p> <p>Cr13. Les équipements de protection individuelle (EPI*) sont portés de manière à prévenir tout risque de blessure pendant tout le temps de la manoeuvre.</p> <p>Cr14. Les gestes et postures utilisées sont de nature à prévenir les risques de blessures individuelles et collectives dans le port et le déplacement des charges et sont conformes <u>aux règles professionnelles en vigueur</u>.</p> <p>Cr15. Le stockage et le chargement du matériel respectent les règles de last-in/first-out (LIFO*) et/ou de first-in/last-out (FILO*).</p> <p>Cr16. Les masses sont réparties lors du chargement dans le respect des règles professionnelles (droite/gauche, haut/bas, devant/derrrière) et l'ensemble du matériel est arrimé afin d'en garantir la stabilité.</p> <p>Cr 17 Les règles spécifiques à certains équipements, tiper* une caisse, fragilité (machines spéciales) <u>empilement (arber*) sont respectées</u></p> <p>Cr18. Le matériel est rangé en respectant les emplacements réservés spécifiques au lieu et indiqués par un marquage ou en leur absence par les règles d'usage relatives aux charges et aux fréquences d'utilisation du matériel.</p> <p>Cr19. La vacuité des espaces de circulation et des accès est respectée et tient compte notamment des PSH*.</p> <p>Cr20. Les équipements de protection individuelle (EPI) sont portés de manière à prévenir tout risque de blessure pendant tout le temps de la manoeuvre et les équipements de protection collective (EPC*) sont utilisés.</p> <p>Cr21. Les gestes et postures utilisées sont de nature à prévenir les risques de blessures <u>individuelles et collectives et sont conformes aux règles professionnelles en vigueur</u></p> <p>Cr22. L'ensemble des documents (inventaire de sortie, inventaire et recette sur site, inventaire de retour, bon de livraison, suivi des stocks) sont produits et/ou tenus à jour dans le respect de la chronologie et des procédures en place</p> <p>Cr23. Les informations contenues sont exactes et la traçabilité attendue est fiable (pas de différentiel entrée/sortie)</p> <p>Cr24. L'outil informatique est utilisé pour produire ces documents, qui sont correctement référéncés et archivés</p>
	<p>Préparation, réception et/ou expédition du matériel requis pour le spectacle ou l'évènement</p>	<p>C4. Produire un document de suivi du matériel technique afin de le réaliser sur site l'inventaire et d'envoyer le matériel en conditionnement</p> <p>C5. Marquer, repérer et protéger le matériel et les équipements techniques en utilisant les codes et les gestes en vigueur dans la profession afin d'assurer la sécurité des personnes, la pérennité et la traçabilité du matériel</p> <p>C6. Ordonner des entrées et sorties de matériel et d'équipement en utilisant notamment les règles de la logistique afin d'optimiser le chargement, le transport et la livraison</p>		<p>Cr4. La liste de matériel sélectionné correspond au matériel disponible indiqué en stock.</p> <p>Cr5. Les matériels substitués sont conformes aux besoins exprimés dans le dossier technique et leurs fonctions équivalentes à celles du matériel prévu en premier lieu.</p> <p>Cr6. La liste de matériel prévu constitue des chaînes techniques fonctionnelles.</p> <p>Cr7. Les caractéristiques du matériel sélectionné sont exprimées à l'écrit et/ou à l'oral ainsi que l'ensemble des modalités d'utilisation et sont conformes à la notice technique.</p> <p>Cr8. Les précautions ou spécificités du matériel sont communiquées à l'oral de manière à permettre son utilisation par un tiers</p> <p>Cr9. Le document d'inventaire est conforme à la liste de matériel préalablement définie et comprend le matériel technique, le câblage et les consommables ainsi que les quantités par typologie.</p> <p>Cr10. La réalisation de l'inventaire permet de s'assurer qu'aucun matériel, câble et consommable ne manque avant transfert</p> <p>Cr11. Tous les équipements sont marqués pour les identifier et les tracer.</p> <p>Cr12. Le matériel est réparti dans les fly cases leur correspondant et ceux-ci permettent son déplacement en toute sécurité et les protègent contre les chocs et les intempéries.</p> <p>Cr13. Les équipements de protection individuelle (EPI*) sont portés de manière à prévenir tout risque de blessure pendant tout le temps de la manoeuvre.</p> <p>Cr14. Les gestes et postures utilisées sont de nature à prévenir les risques de blessures individuelles et collectives dans le port et le déplacement des charges et sont conformes <u>aux règles professionnelles en vigueur</u>.</p> <p>Cr15. Le stockage et le chargement du matériel respectent les règles de last-in/first-out (LIFO*) et/ou de first-in/last-out (FILO*).</p> <p>Cr16. Les masses sont réparties lors du chargement dans le respect des règles professionnelles (droite/gauche, haut/bas, devant/derrrière) et l'ensemble du matériel est arrimé afin d'en garantir la stabilité.</p> <p>Cr 17 Les règles spécifiques à certains équipements, tiper* une caisse, fragilité (machines spéciales) <u>empilement (arber*) sont respectées</u></p> <p>Cr18. Le matériel est rangé en respectant les emplacements réservés spécifiques au lieu et indiqués par un marquage ou en leur absence par les règles d'usage relatives aux charges et aux fréquences d'utilisation du matériel.</p> <p>Cr19. La vacuité des espaces de circulation et des accès est respectée et tient compte notamment des PSH*.</p> <p>Cr20. Les équipements de protection individuelle (EPI) sont portés de manière à prévenir tout risque de blessure pendant tout le temps de la manoeuvre et les équipements de protection collective (EPC*) sont utilisés.</p> <p>Cr21. Les gestes et postures utilisées sont de nature à prévenir les risques de blessures <u>individuelles et collectives et sont conformes aux règles professionnelles en vigueur</u></p> <p>Cr22. L'ensemble des documents (inventaire de sortie, inventaire et recette sur site, inventaire de retour, bon de livraison, suivi des stocks) sont produits et/ou tenus à jour dans le respect de la chronologie et des procédures en place</p> <p>Cr23. Les informations contenues sont exactes et la traçabilité attendue est fiable (pas de différentiel entrée/sortie)</p> <p>Cr24. L'outil informatique est utilisé pour produire ces documents, qui sont correctement référéncés et archivés</p>
	<p>Gestion du parc de matériel technique son, lumière, plateau, vidéo</p>	<p>C7. Ordonner le rangement du matériel et des équipements dans le lieu de stockage en respectant les règles de circulation et de sécurité afin de permettre la bonne gestion du stock et l'intégrité physique des personnes ainsi que l'accessibilité du parc aux personnes porteuses de handicaps</p> <p>C8. Gérer et suivre un parc de matériel en utilisant les outils informatiques dédiés pour permettre le suivi et le contrôle des quantités et la disponibilité des équipements</p>		<p>Cr4. La liste de matériel sélectionné correspond au matériel disponible indiqué en stock.</p> <p>Cr5. Les matériels substitués sont conformes aux besoins exprimés dans le dossier technique et leurs fonctions équivalentes à celles du matériel prévu en premier lieu.</p> <p>Cr6. La liste de matériel prévu constitue des chaînes techniques fonctionnelles.</p> <p>Cr7. Les caractéristiques du matériel sélectionné sont exprimées à l'écrit et/ou à l'oral ainsi que l'ensemble des modalités d'utilisation et sont conformes à la notice technique.</p> <p>Cr8. Les précautions ou spécificités du matériel sont communiquées à l'oral de manière à permettre son utilisation par un tiers</p> <p>Cr9. Le document d'inventaire est conforme à la liste de matériel préalablement définie et comprend le matériel technique, le câblage et les consommables ainsi que les quantités par typologie.</p> <p>Cr10. La réalisation de l'inventaire permet de s'assurer qu'aucun matériel, câble et consommable ne manque avant transfert</p> <p>Cr11. Tous les équipements sont marqués pour les identifier et les tracer.</p> <p>Cr12. Le matériel est réparti dans les fly cases leur correspondant et ceux-ci permettent son déplacement en toute sécurité et les protègent contre les chocs et les intempéries.</p> <p>Cr13. Les équipements de protection individuelle (EPI*) sont portés de manière à prévenir tout risque de blessure pendant tout le temps de la manoeuvre.</p> <p>Cr14. Les gestes et postures utilisées sont de nature à prévenir les risques de blessures individuelles et collectives dans le port et le déplacement des charges et sont conformes <u>aux règles professionnelles en vigueur</u>.</p> <p>Cr15. Le stockage et le chargement du matériel respectent les règles de last-in/first-out (LIFO*) et/ou de first-in/last-out (FILO*).</p> <p>Cr16. Les masses sont réparties lors du chargement dans le respect des règles professionnelles (droite/gauche, haut/bas, devant/derrrière) et l'ensemble du matériel est arrimé afin d'en garantir la stabilité.</p> <p>Cr 17 Les règles spécifiques à certains équipements, tiper* une caisse, fragilité (machines spéciales) <u>empilement (arber*) sont respectées</u></p> <p>Cr18. Le matériel est rangé en respectant les emplacements réservés spécifiques au lieu et indiqués par un marquage ou en leur absence par les règles d'usage relatives aux charges et aux fréquences d'utilisation du matériel.</p> <p>Cr19. La vacuité des espaces de circulation et des accès est respectée et tient compte notamment des PSH*.</p> <p>Cr20. Les équipements de protection individuelle (EPI) sont portés de manière à prévenir tout risque de blessure pendant tout le temps de la manoeuvre et les équipements de protection collective (EPC*) sont utilisés.</p> <p>Cr21. Les gestes et postures utilisées sont de nature à prévenir les risques de blessures <u>individuelles et collectives et sont conformes aux règles professionnelles en vigueur</u></p> <p>Cr22. L'ensemble des documents (inventaire de sortie, inventaire et recette sur site, inventaire de retour, bon de livraison, suivi des stocks) sont produits et/ou tenus à jour dans le respect de la chronologie et des procédures en place</p> <p>Cr23. Les informations contenues sont exactes et la traçabilité attendue est fiable (pas de différentiel entrée/sortie)</p> <p>Cr24. L'outil informatique est utilisé pour produire ces documents, qui sont correctement référéncés et archivés</p>

**RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS, DE COMPÉTENCES ET D'ÉVALUATION
TECHNICIEN.NE DU SPECTACLE VIVANT ET DE L'ÉVÈNEMENTIEL, SON, LUMIÈRE, PLATEAU, VIDEO**

<p>BLOC 2 - Mettre en œuvre techniquement un spectacle vivant et/ou un évènement</p> <p>Ces activités concernent la mise en place des équipements techniques elles précèdent le spectacle ou l'évènement et se déroulent toujours sur le site de diffusion du spectacle ou de l'évènement, elles concernent également le déroulement du spectacle ou de l'évènement c'est le travail de « direct » en présence du public.</p>	<p>Montage et démontage des équipements et le matériel sur le lieu d'exploitation</p>	<p>C9. Préparer le déroulé de ses actions à mettre en œuvre à partir du dossier technique fourni et des contraintes matérielles, spatiales et temporelles indiquées pour assurer l'installation du spectacle ou de l'évènement</p>	<p>Les candidats sont évalués par une mise en situation professionnelle :</p> <p>Il leur est remis le dossier d'une commande de spectacle comprenant la description du contexte artistique, le dossier technique complet, l'accès au matériel correspondant et au site d'installation.</p> <p>Les candidats doivent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Produire le planning de leurs actions, - Installer les équipements et le matériel sur le site d'exploitation, - Contrôler et régler l'ensemble de l'installation technique, - Réaliser les adaptations selon les consignes qui leur sont données, - Assister le régisseur durant la répétition, <p>- Participer aux échanges avec les équipes techniques et artistiques,</p> <ul style="list-style-type: none"> - Démontre l'installation et/ou effectuer un changement de plateau. 	<p>Cr25. Le planning individuel de l'installation est élaboré et comprend l'ensemble des tâches requises (sans manque).</p> <p>Cr26. La chronologie des tâches et leurs durées sont adaptées à la commande et opérationnelles.</p>
		<p>C10. Aménager un plateau technique en prenant en compte les différents corps de métier intervenants ainsi que les documents fournis et les règles de sécurité et d'accessibilité aux personnes porteuses de handicaps, afin de produire une installation conforme à la commande</p>		<p>Cr27. Les équipements sont disposés conformément aux plans de la commande.</p> <p>Cr28. Les situations de co-activité sont appréhendées de manière à permettre le respect des règles de sécurité telles que signalement, EPC et EPI.</p> <p>Cr29. Les équipements sont disposés de manière à respecter le cheminement des professionnels y compris PSH et du matériel.</p> <p>Cr30. Les règles de sécurité relatives au levage, à l'accrochage et au travail en hauteur sont respectées.</p>
		<p>C11. Assembler et/ou câbler les différents équipements son, lumière, plateau, vidéo, électrique, en utilisant les documents techniques et en respectant les règles de sécurité afin d'assurer le bon fonctionnement des différentes chaînes techniques et l'intégrité physique des personnes (techniciens, artistes, publics)</p>		<p>Cr31. Les équipements sont raccordés dans le respect des synoptiques techniques son, lumière, vidéo et électricité.</p> <p>Cr32. Les cheminements choisis pour les signaux sont optimisés entre bénéfiques et risques (longueur de câble, simplicité d'installation, organisation du patch, accessibilité pour un échange) et garantissent la sécurité des personnes (choc électrique, chute, etc.).</p> <p>Cr33. Les durées et ordre des opérations prévus dans le planning individuel du technicien sont respectés tout au long de l'installation</p>
		<p>C12. Contrôler et régler chaque chaîne technique en la testant par des essais afin de garantir le bon fonctionnement de l'installation et sa conformité vis-à-vis de la commande</p>		<p>Cr34. La procédure de test permet de vérifier que l'intégralité des chaînes techniques est fonctionnelle.</p> <p>Cr35. La mise sous tension des équipements respecte la règle professionnelle d'usage dans l'ordre d'allumage des équipements.</p>
	<p>Assistance du régisseur dans les réglages et la conduite du spectacle ou de l'évènement</p>	<p>C13. Désassembler les équipements en utilisant les documents techniques et en respectant les règles de sécurité et d'accessibilité des personnes porteuses de handicaps, afin d'effectuer les changements de plateau ou le rangement à l'issue du spectacle ou de l'évènement</p>		<p>Cr36. Les chaînes techniques installées sont conformes à la commande</p> <p>Cr37. Les équipements sont démontés dans l'ordre permettant le respect des règles de chargement du matériel last-in/first-out (LIFO) et/ou de first-in/last-out (FILO) et de circulation des professionnels, y compris PSH.</p> <p>Cr38. Les situations de co-activité sont appréhendées de manière à permettre le respect des règles de sécurité telles que signalement, EPC et EPI.</p> <p>Cr39. Les règles de sécurité relatives au levage, à l'accrochage et au travail en hauteur sont respectées.</p>
		<p>C14. Communiquer oralement les informations techniques en utilisant un langage adapté aux différentes parties prenantes et à la temporalité afin d'assurer que le déroulement de l'évènement soit conforme à la commande</p>		<p>Cr40. Le démontage de l'installation respecte le temps imparti</p> <p>Cr41. Les informations communiquées sont exhaustives, concises et démontrent la maîtrise du lexique professionnel.</p> <p>Cr42. Les informations techniques communiquées à des non techniciens sont traduites en langage adapté au niveau de compréhension technique des interlocuteurs.</p>
		<p>C15. Surveiller la conduite du spectacle ou de l'évènement en utilisant le cahier des charges donné pour mener des interventions de correction et d'adaptation en autonomie ou sur demande du régisseur</p>		<p>Cr43. Les informations communiquées le sont dans la temporalité adaptée à la situation.</p> <p>Cr44. Les dysfonctionnements sont repérés et corrigés.</p> <p>Cr45. Les réglages et interventions s'ensuivent durant la balance et/ou le spectacle sont effectués promptement, discrètement et rapidement, les déplacements sont limités et organisés.</p>
		<p>C16. Régler et piloter les différents équipements dans le respect des consignes données par le régisseur afin de le remplacer dans un temps limité et/ou de manière occasionnelle</p>		<p>Cr46. Les outils et équipements de rechange sont tenus prêts à être utilisés</p> <p>Cr47. Les réglages et interventions à la demande du régisseur ou en son absence de l'artiste ou du client sont compris</p> <p>Cr48. Les réglages et interventions sont effectués rapidement et correctement réalisés et ils produisent les effets attendus</p>
		<p>C17. Réaliser les adaptations selon les consignes qui lui sont données par sa hiérarchie afin de permettre l'accessibilité du spectacle ou de l'évènement aux personnes porteuses de handicaps</p>		<p>Cr49. Les adaptations réalisées permettent la circulation et l'accessibilité des PSH sur scène et dans les espaces techniques (personnel et artiste ou client) selon les consignes reçues.</p> <p>Cr50. Les adaptations réalisées permettent la circulation et l'accessibilité des PSH dans la salle et dans les circulations (le public) gérés selon les consignes reçues.</p>

**RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS, DE COMPÉTENCES ET D'ÉVALUATION
TECHNICIEN.NE DU SPECTACLE VIVANT ET DE L'ÉVÉNEMENTIEL, SON, LUMIÈRE, PLATEAU, VIDÉO**

<p align="center">BLOC 3 - Effectuer la maintenance du matériel technique (son, lumière, plateau, vidéo, électricité)</p> <p>Ces activités sont détachées chronologiquement des 2 autres blocs, elles concernent les opérations de recherches de panne, d'entretien de maintenance et de suivi des équipements et peuvent se réaliser avant pendant et après le spectacle ou l'événement (il s'agit d'opérations de 1er niveau de maintenance ne relevant jamais de SAV fabricant et sont spécifiques aux 5 chaînes technologiques Electricité, Son, Lumière, Plateau, Vidéo)</p>	Diagnostic des défaillances du matériel technique	<p>C18. Suivre le cheminement et la continuité d'un signal dans une chaîne technique son, lumière, vidéo, électricité, par essais et mesures afin d'identifier le ou les éléments défectueux</p> <p>C19. Repérer et signaler un usage non conforme d'un équipement scénique ou de structure en mobilisant ses connaissances des règles d'usage et de sécurité afin de prévenir une défaillance technique et de préserver l'intégrité des personnes</p> <p>C20. Orienter les éléments défectueux en fonction du diagnostic établi vers les services compétents pour en assurer la réparation ou le remplacement</p>	<p>Les candidats sont évalués par deux mises en situation professionnelle :</p> <p><u>Pour la première</u>, des chaînes techniques des domaines son, plateau, lumière, vidéo et électricité défectueuses sont fournies aux candidats. Les candidats doivent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Déterminer la ou les défaillances techniques, - Proposer une solution pour la corriger. <p><u>Pour la seconde</u>, un équipement diagnostiqué comme défectueux et l'accès à du matériel d'entretien et de réparation est fourni aux candidats. Les candidats doivent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fabriquer, réparer ou entretenir l'équipement défectueux. <p><u>Pour chacune des deux situations</u>, les candidats doivent compléter un document de suivi de maintenance.</p>	<p>Cr51. La procédure de test appliquée suit le cheminement du signal et permet d'identifier le ou les éléments défectueux.</p> <p>Cr52. Les instruments de mesure sont utilisés de manière à fournir des informations <u>exactes sur la tension, la continuité, l'intensité et la nature du courant électrique.</u></p> <p>Cr53. Les équipements de scène ou de structure sont inspectés un par un et les non-conformités éventuelles sont repérées.</p> <p>Cr54. Les actions correctrices sont menées et/ou les signalements des non-conformités effectués auprès des interlocuteurs référents.</p> <p>Cr55. L'orientation de l'élément défectueux vers le ou les services sélectionnés est pertinente et conforme au diagnostic préalablement établi</p> <p>Cr56. Les choix d'orientation donnent lieu à un écrit de traçabilité exhaustif (services concernés, descriptions précises et motifs, résultats attendus, dates)</p>
	Maintien des matériels techniques en état de fonctionnement	<p>C21. Dépanner un équipement défectueux en le réparant ou en fabriquant un élément dans le respect des consignes de sécurité pour en assurer le bon fonctionnement</p> <p>C22. Réaliser l'entretien du matériel en nettoyant et/ou en échangeant des éléments afin d'en assurer la pérennité</p> <p>C23. Réaliser le suivi de la procédure de maintenance en utilisant les documents type établis afin d'en assurer la traçabilité</p>		<p>Cr57. L'équipement défectueux est réparé par la succession des opérations de dessoudage, étamage, soudure, réassemblage et test final permettant de vérifier que l'équipement est fonctionnel</p> <p>Cr58. Les éléments de l'équipement défectueux sont échangés par des opérations comprenant le démontage, dénudage, sertissage, assemblage et test final permettant de vérifier que l'équipement est fonctionnel</p> <p>Cr59. Les opérations de réparation et d'échange d'éléments sont effectuées dans le respect des consignes professionnelles de sécurité (port de lunettes de protection, tenue <u>vestimentaire adaptée, outils adaptés et non endommagés</u>)</p> <p>Cr60. Le contrôle visuel est effectué sans défaut</p> <p>Cr61. L'intégrité des fonctions attendues est vérifiée (signaux, mouvements, réglages, sécurité)</p> <p>Cr62. La maintenance du matériel est réalisée en suivant les procédures d'entretien <u>spécifiques aux équipements son, lumière, plateau, vidéo et électricité.</u></p> <p>Cr63. Les fiches de maintenance sont complétées pour chaque matériel sur lequel une intervention (réparation, fabrication, nettoyage ou remplacement) a eu lieu.</p> <p>Cr64. Les fiches de maintenance sont transmises aux personnes référentes selon l'usage en vigueur dans l'entreprise.</p>

* glossaire anglicisme et acronymes

SPARE = éléments de remplacement et rechange
E.P.C. = Equipement de Protection Collective
E.P.I. = Equipement de Protection Individuel
P.S.H. = Personne en Situation de Handicap
Tiper = renverser
Gerber = superposition de marchandises

Patch = liste numérotée des connections
FILO = premier entré/dernier sorti
LIFO = dernier entré/ premier sorti
Rider = Document recensant les besoins de l'artiste
S.A.V. = Service Après Vente